



Dossier du BHI No. S1/1001/WP-FO/595/06

LETTRE CIRCULAIRE 72/2005  
18 juillet 2005

## PROPOSITIONS DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET DE L'OHI POUR 2006

Références: a) Règlement financier de l'OHI, Article.8  
b) LCCF 5/2003  
c) LC 54/2003

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur et membre de la Commission des Finances,

Conformément à l'Article 8 du Règlement financier de l'OHI, le Budget de l'OHI proposé pour 2006 (**Annexe A**) est par la présente soumis aux membres de la Commission des Finances aux fins de commentaires. Les membres de la CF ne sont pas tenus d'examiner ni de faire des commentaires sur le programme de travail de l'OHI proposé pour 2006 (**Annexe B**); toutefois, le Comité de direction estime que celui-ci fait partie intégrante du budget et l'a donc inclus à ce titre.

Une description du budget et du programme de travail pour 2006, qui développe les brèves explications et les chiffres fournis dans les documents principaux, est jointe en **Annexe C**.

Le budget de l'OHI proposé pour 2006 (**Annexe A**) a été préparé conformément au programme de travail pour 2006 et au budget quinquennal approuvé par la XVI<sup>e</sup> Conférence h.i., puis actualisé en 2004 à la suite de l'approbation de la LCCF 5/2003 par les Etats membres. Nous attirons votre attention sur les ajustements suivants apportés à la préparation de ce budget.

**Tableau I. Revenus** – La XVI<sup>e</sup> Conférence a approuvé une augmentation de 2.5% de la valeur de la part pour 2006 (4120.13 €). Sur la base des dépenses prévues, le Comité de direction recommande de renoncer à l'augmentation de la valeur de la part, ce qui signifie conserver le chiffre de 2005, c'est-à-dire 3984.48 €.

Le budget 2006 tient compte de l'adhésion d'un nouvel Etat membre et/ou des modifications dans le tonnage des Etats membres, ce qui porte le nombre de parts à 643, et 6 parts restent impayées par les Etats membres qui ont fait l'objet d'une suspension : le nombre de parts pris en compte s'élève donc à 637.

**Tableau II. Dépenses**– La référence b) prévoit un montant total de dépenses à hauteur de 2,703,023 € pour 2006, montant qui a été approuvé par les Etats membres. Le Comité de direction recommande le même niveau de dépenses.

**Chapitre I. Coûts afférents au personnel**– 1,943,300 € sont inscrits au budget au lieu des 2,014,224 € comme approuvé sous couvert de la référence b).

**Chapitre II. Dépenses de fonctionnement**– 534,500 € sont inscrits au budget au lieu des 481,473 € comme approuvé sous couvert de la référence a)

**Chapitre III. Dépenses d'investissement** – elles enregistrent une baisse de 94,823 € à 62,720 €.

Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2006 (**Annexe B**) est scindé de façon explicite et a été extrait du Programme de travail quinquennal communiqué sous couvert de la référence c), dûment actualisé à l'aide des informations reçues au BHI et avec l'ajout de la nouvelle tâche suivante :

**Tâche 2.1.10** – Le programme de renforcement des capacités tel qu'adopté par le CBC, sera financé par le CBFUND, jusqu'à un montant de 82,000 €.

Le CD propose qu'une contribution de 70,000 € provenant du budget courant soit transférée au CBFUND ; ce montant ainsi que les disponibilités existantes sur le fond, financeront cette tâche. Les initiatives que l'on envisagera de soutenir contribueront à accroître la prise de conscience et les capacités en matière hydrographique, et bénéficieront essentiellement aux CHR : CHAIA, CHMM, CHAO ET CHZMR.

**Tâche 3.1.3.** – Etude/développement et mise en œuvre du catalogue de cartes papier /ENC/RNC sur Internet, en coordination avec l'OMI.

**Tâche 3.4.3.** – Etude/développement et mise en œuvre d'un programme de regroupement des eaux peu profondes.

Tout changement proposé par les Etats membres sera examiné par le BHI lors de la préparation de la version finale du Programme pour 2006 qui sera mis en œuvre à partir de janvier 2006.

Il est demandé aux membres de la Commission des finances de bien vouloir examiner l'Annexe A et de fournir leurs commentaires au BHI, selon qu'il convient, **avant le 20 septembre 2005**. Le Programme de travail et le budget de l'OHI pour 2006 seront ensuite communiqués aux Etats membres pour approbation.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur et membre de la Commission des Finances, l'assurance de ma haute considération

Au nom du Comité de direction,



Le capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur

PJ : - Annexe A – Budget de l'OHI proposé pour 2006  
- Annexe B - Programme de travail de l'OHI proposé pour 2006  
- Annexe C – Programme de travail et budget pour 2006– Document explicatif.

PROPOSED 2006 IHO BUDGET

INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANISATION

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

BUDGET ESTIMATES FOR 2006  
TABLE I - INCOME - (Euros)

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2006  
TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

Annex A

2004 Approved revised estimates FRF Budget approuvé 2004	2004 Actual Income FRF Recettes définitives 2004	2005 Approved 5 years Budget FRF Budget quinquennal 2005	2006 Approved 5 years Budget Euros Budget quinquennal 2006		2006 Proposed Estimates 2006 Euros Projet de budget
611.0	616.0	615.0	593.0	Approved Percentage of increase (%)	2.50
3 906.35	3 906.35	3 984.48	4120.13	Percentage of increase proposed (%)	0.00
				Number of shares	637
				Unit share value	3984.48
2 386 780	2 406 312	2 450 455	2 443 236	A. CONTRIBUTIONS	
				Contributions	643 2 562 021
				provision for suspended Member States	-6 -23 907
				Basis for budget estimates	637 2 538 114
7 969	13133	8 188	8 433	B. SALES OF PUBLICATIONS	8 433
				Ventes de publications	
0	0	0	0	C. ADVERTISEMENTS IN PUBLICATIONS	0
				Annonces dans les publications	
16 110	41 845	16 110	16 110	D. INTEREST ON BANK ACCOUNTS	16 110
				Intérêts sur comptes en banques	
7 622	7500	7 500	7 700	E. EXTRAORDINARY INCOME	7 700
				Revenus exceptionnels	
118 362	125680	144 270	113 610	F. INTERNAL TAX	145 500
				Impôt interne	
2 536 843	2 594 470	2 626 523	2 589 089		2 715 857

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2006  
TABLEAU II - DEPENSES - (Euros)

Annex A

2004 Actual expenditure Euros Dépenses 2004 réalisées	2005 Approved annual Budget * Euros Budget 2005 approuvé	2006 Approved 5 years Budget Euros Budget quinquennal 2006	2006 Approved FCCL 5/2003 Budget * Euros Budget * 2006 modifié	CHAPTER - CHAPITRE	Proposition de budget 2006 Proposed Estimates Euros
1 811 049	1 929 400	1 823 429	2 014 224	I. PERSONNEL COSTS DEPENSES DE PERSONNEL Salaries Directing Committee Salaries Other staff Social charges Benefits and Pensions Controllable Personnel cost	1 943 300
359 238	513 900	530 898	481 473	II. CURRENT OPERATING COSTS DEPENSES DE GESTION COURANTE Maintenance, communications, etc.. Consulting Travels Publications	534 500
48 990	63 902	94 823	94 823	III. CAPITAL EXPENDITURE DEPENSES DE CAPITAL	62 720
0	6 098	6 098	6 098	IV. PRINTING FUND ALLOCATION FONDS D'IMPRESSION	6 098
1 524	1 524	1 524	1 524	V. RENOVATION FUND ALLOCATION	11 524
94 504	81 225	50 310	76 678	VI. CONFERENCE FUND ALLOCATION FONDS MIS EN RESERVE POUR LA CONFERENCE	46 678
29 728	28 965	28 203	28 203	VII. REMOVAL OF DIRECTORS ALLOCATION FONDS POUR LE DEMENAGEMENT DES DIRECTEURS	28 203
		0	0	VIII. CAPACITY BUILDING FUND ALLOCATION	70 000
----- 2 345 033	----- 2 625 014	----- 2 535 284	----- <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">2 703 023</span>		----- <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">2 703 023</span> =====

TABLE II A : DETAILED EXPENDITURE - Détail des dépenses

2004	2005	2006	2006				Proposition
Actual	Approved	Approved	Approved		CHAPTERS AND	Internal	de budget
expenditure	annual	5 years	FCCL 5/2003		ITEMS	Tax	2006
Euros	Budget *	Budget	Budget *				Proposed
	Euros	Euros	Euros				Estimates
							Euros
				I.	PERSONNEL COSTS		
307 627	383 000	289 889	404 424	a)	Salaries - Directing Committee	39 000	390 000
402 015	485 000	356 128	506 318	b)	Salaries - Category A	50 000	500 000
94 591	113 000	86 834	110 206		- Translators	11 400	114 000
355 169	370 000	349 152	380 257		- General Services (B & C)	38 000	380 000
	3 700				Overtime for B & C Categories	700	7 000
					(Costs dependent on Salaries)		
55 079	31 000	94 497	30 180	c)	Annual Bonus (B & C Categories only)	3 000	30 000
230 365	251 000	153 763	267 361	d)	Payment to Retirement schemes		275 000
11 130	17 000	20 614	20 614	e)	Insurances based on wages		17 000
75 713	90 000	96 798	96 798	f)	Medical (GAN premiums)		82 000
23 301	22 000	35 163	35 163	g)	Family Allowances		31 700
50 343	57 000	36 781	36 781	h)	Education Grants	3 400	34 000
					(Costs independent of Salaries)		
56 362	94 400	98 846	98 846	i)	Medical claims paid		70 000
-14 789	-20 700	-21 928	-21 928	i)	Medical - refunds from GAN		-20 400
1 836	0	9 387	0	j)	Home rental	0	0
9 413	12 000	12 575	12 575	k)	Home Leave		12 000
0	0	0	0	l)	Installat. and removal costs		0
146 908	0	168 299	0	**	m) Pensions to retired staff		0
618	5 000	14 523	14 523	n)	Miscellan. Personnel Expenses		5 000
					(Controllable Personnel costs)		
0	6 000	13 182	13 182	o)	Salaries - Temporary staff		6 000
5 368	10 000	8 923	8 923	p)	IHB Staff training		10 000
1 811 049	1 929 400	1 823 429	2 014 224	*		145 500	1 943 300

\* Amended budget as approved by FCCL 5/2003

\*\* Proposal to have IRF beginning to pay pensions from 2005

2004	2005	2006	2006		Proposition
Actual	Approved	Approved	Approved	TABLE II A - Continued	de budget
expenditure	annual	5 years	FCCL 5/2003		2006
Euros	Budget *	Budget	Budget *		Proposed
Dépenses	Budget	Budget	Budget *	CHAPTERS AND ITEMS	Estimates
2004	2005	quinquennal	2006		Euros
réalisées	approuvé	2 006	modifié		
				II. CURRENT OPERATING COSTS	
				(Maintenance, communications, etc...)	
44 178	60 000	58 550	58 550	a) Maintenance of building	49 000
1 582	2 500	2 259	2 259	Multirisk insurance	2 000
26 179	38 500	21 929	23 025	Maintenance of IT equipments	38 500
12 218	16 000	15 752	15 752	b) Office Stationery	14 000
36 737	39 000	69 497	38 220	c) Postage, telephone, telex, telefax	38 000
	0	1 532	0	d) Customs	0
2 350	2 500	1 215	1 215	e) Local Travel	2 800
3 886	5 500	2 667	2 667	f) Bank Charges	4 500
14 399	30 000	0	46 703	g) Consultancy Expenses (Others than Auditors)	75 000
2 000	11 500	13 494	13 494	h) Auditors fees	4 000
12 718	50 000	132 631	70 000	i) Capacity Building (see Fund below)	0
18 287	20 000	15 636	15 636	j) Public Relations	19 000
766	3 000	2 991	2 991	k) Miscellan. Operating Expenses	1 000
				(Travel costs)	
34 095	40 000	60 639	47 700	l) Technical Assistance (Progr. 2 only)	50 000
133 453	165 000	97 021	110 880	m) Long Distance Travel (All Progr. except 2)	204 000
3 574	7 500	7 624	7 700	n) GEBCO & Int. Bathym. Charts	7 700
				(Publications costs)	
3 633	10 900	8 687	11 118	o) I.H. Review	11 000
0	0	5 212	0	p) I.H. Bulletin	0
9 183	12 000	8 687	8 687	q) Other publications	14 000
0	0	4 875	4 875	r) Materials for Publications	0
-----	-----	-----	-----		-----
359 238	513 900	530 898	481 473		534 500

2004	2005	2006	2006		Proposition
Actual	Approved	Approved	Approved		de budget
expenditure	annual	5 years	FCCL 5/2003		2 006
Euros	Budget *	Budget	Budget *		Proposed
Dépenses	Euros	Euros	Euros	CHAPTERS AND ITEMS	Estimates
2004	2 005	quinquennal	2 006		Euros
réalisées	approuvé	2 006	modifié		
				III. CAPITAL EXPENDITURE	
7 594	30 000	47 944	55 335	a) Purchase of IT equipments	38 000
37 763	20 000	25 000	25 000	Depreciation of fixed assets	12 500
2 656	11 000	16 033	11 000	Purchase of furniture & other equipments	11 000
977	2 902	5 846	3 488	b) Purchase Publications & Binding	1 220
-----	-----	-----	-----		-----
48 990	63 902	94 823	94 823		62 720
=====	=====	=====	=====	ANNUAL OPERATING COSTS	=====
2 219 277	2 507 202	2 449 149	2 590 520		2 540 520
=====	=====	=====	=====	=====	=====
6 098	6 098	6 098	6 098	IV. PRINTING FUND ALLOCATION	6 098
1 524	1 524	1 524	1 524	V. RENOVATION FUND ALLOCATION	11 524
94 504	81 225	50 310	76 678	VI. CONFERENCE FUNDS ALLOCATION	46 678
29 728	28 965	28 203	28 203	VII. REMOVAL OF DIRECTORS AND STAFF ALLOCATION	28 203
		0	0	VIII CAPACITY BUILDING FUND ALLOCATION	70 000
-----	-----	-----	-----		-----
2 351 131	2 625 014	2 535 284	2 703 023	* TOTAL EXPENDITURE	2 703 023
=====	=====	=====	=====	=====	=====

\* Amended budget as approved by FCCL 5/2003

## ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

## PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2006

TABLEAU III : RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

2004	2005	2006	2006		Proposition
Actual	Approved	Approved	Approved		de budget
expenditure	annual	5 years	FCCL 5/2003		2006
Euros	Budget *	Budget	Budget *		Proposed
Dépenses	Euros	Euros	Euros	CHAPTERS AND ITEMS	Estimates
2004	Budget	Budget	Budget *		Euros
réalisées	2005	quinquennal	2006		
	approuvé	2006	modifié		
2 345 033	2 625 014	2 535 284	2 703 023	Net Expenditure - Dépenses nettes	2 703 023
2 594 470	2 626 523	2 589 089	2 589 089	Income - Revenus	2 715 857
-----	-----	-----	-----	Budget Excess - Excédent budgétaire	-----
249 437	1 509	53 805	0		12 834
0	0	0	-113 934	Budget Deficit - Déficit budgétaire	0
				Support to Conference funds - Soutien au fonds de Conférences	0
				Support to Ret. Fund - soutien au fonds de retraite	-12 834
				Impact on Working Capital - Incidence fonds de roulement	0
-----	-----	-----	-----	Effect on capital - Effet sur le capital	-----
249 437	1 509	53 805	-113 934		0
=====	=====	=====	=====		=====

\* Amended budget as approved by FCCL 5/2003

**“PROGRAMME DE TRAVAIL DE L’OHI PROPOSE POUR 2006”**

<b>Programme 1 – Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales</b>		
Tâche ID	Description	Commentaires (le cas échant)
<b>O 1.1.1</b>	Réunions des Commissions hydrographiques régionales	
	CHOIS	
	CHUSC	
	CHAtO	
	Comité hydrographique pour l’Antarctique	
	CHAO	
	CHN	
	CHAIA	
	CHASO (établissement en cours d’examen)	
<b>O 1.2.1</b>	Réunions des Organisations internationales	
	* Organisation maritime internationale (OMI)	
	- Assemblée	
	- Comité de la coopération technique (TC)	
	- Comité de la sécurité maritime (MSC)	
	- Sous-Comité de la sécurité de la navigation (NAV)	
	- Comité de la protection du milieu marin (MEPC)	seulement si cela est nécessaire
	- Sous-Comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR)	
	*Commission océanographique intergouvernementale (COI)	
	- Assemblée de la COI	
	* Organisations relatives à l’Antarctique	
	- Parties consultatives au Traité sur l’Antarctique (ATCP)	
	- Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)	seulement si cela est nécessaire
	- Comité scientifique pour la logistique et les opérations dans l’Antarctique (SCALOP)	seulement si cela est nécessaire
	- Association internationale des organisateurs de voyage dans l’Antarctique (IAATO)	seulement si cela est nécessaire

	- Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP)	seulement si cela est nécessaire
	* Nations Unies (NU)	
	- Assemblée générale	
	- UNICPOLOS	
	- DOALOS	
	- UNGEGN	seulement si cela est nécessaire
	* TC211 de l'Organisation internationale de normalisation	
	* Association internationale de signalisation maritime (AISM)	
	* Association internationale des ports (AIP)	
	* Fédération internationale des géomètres (FIG)	
<b>T 1.1.1</b>	Examen de la création ou de l'élargissement des Commissions hydrographiques régionales en :	
	* Mer Baltique	voir tâche T 2.1.7
<b>T 1.3.1</b>	Entreprendre :	
	* l'élargissement de la composition de la CHR de la mer Baltique	voir tâche T 2.1.7

<b>Programme 2 – Renforcement des capacités</b>		
<b>Tâche ID</b>	<b>Description</b>	<b>Commentaires (le cas échéant)</b>
<b>O 2.1.2</b>	Participer aux réunions du Comité technique et scientifique de l'AMI (Trieste).	
<b>O 2.1.6</b>	Organiser les réunions sur le renforcement des capacités (IHOBCB) et y participer.	
<b>T 2.1.6</b>	Continuer à développer les contacts avec la Banque de développement asiatique, avec la Commission européenne, avec le Fonds pour l'environnement mondial et avec les agences nationales qui soutiennent les projets bilatéraux.	
<b>T 2.1.7</b>	Effectuer des visites de coopération technique aux organisations et pays suivants :	
	* Russie et pays baltes (Lettonie, Lituanie, Estonie)	
	* Mer Rouge (Erythrée, Arabie saoudite, Yémen, Koweït)	
	* Banque de développement asiatique, PNUD, Banque mondiale	voir tâche T 2.1.6
<b>T 2.1.9</b>	Participer aux réunions associées à l'autoroute électronique maritime ou aux autoroutes maritimes .	

	AEM du détroit de Singapour	
	AM de l'océan Indien occidental	
<b>T 2.1.10</b>	Programme de renforcement des capacités approuvé par le CBC (éléments inclus après la création du Fonds pour le renforcement des capacités).	ces tâches sont financées par le Fonds pour le renforcement des capacités
	* Atelier technique sur la Phase 1 relative à la CHAIS qui se tiendra en conjonction avec la réunion du CBC à Maputo, Mozambique.	
	* Visite technique du GT de la CHAIA vraisemblablement dirigée par l'Afrique du Sud, avec le BHI, en janvier/février.	
	* Séminaire d'une semaine de la CHMMC pour les présidents des Comités hydrographiques nationaux (ou leurs équivalents), qui se tiendra à Panama, au cours du deuxième semestre.	
	* Assistance de certains participants à la CHAO et la CHZMR en appui aux cours sur la bathymétrie multifaisceaux ... (à coordonner)	
	* Présentation de la CHMMC à la réunion des ministres des transports de CARICOM	
	* Suivi par la CHMMC des visites rendues aux pays en 1998 et aux autres Etats insulaires	
	* Projet pilote au Nicaragua d'un cours de formation de trois semaines sur l'hydrographie de base appliquée	sujet à l'approbation de la CHMMC et de l'AIB
<b>T 2.2.2</b>	Prendre des mesures en vue de la réintégration des Etats membres ayant fait l'objet d'une suspension	
	* République dominicaine	Actions menées par correspondance
	* Suriname (en coopération avec les Pays-Bas)	Actions menées par correspondance
	* République démocratique du Congo	Actions menées par correspondance

<b>Programme 3 – Soutien apporté aux techniques et aux normes</b>		
<b>Tâche ID</b>	<b>Description</b>	<b>Commentaires (le cas échéant)</b>
<b>O 3.1.1</b>	<b>Participation aux réunions associées/organisation de celles-ci</b>	
	* CHRIS	
	- C&SMWG	Aucune réunion n'est prévue
	- DQWG	Dormant
	- DPSWG	

	- TAWG	
	- CSPCWG	
	- TSMAD	
	* Sous-GT du TSMAD	
	- SNPWG	
	* WEND	
	- Groupe de travail du WEND	
	* Journées du secteur privé	
<b>T 3.1.1</b>	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* S-52 Nouvelle édition	
	* S-57 Nouvelle édition	
	* M-4	
	* M-11	
	* S-23	
	* S-59	
<b>T 3.1.2</b>	Coordonner et publier des plans relatifs à la production et aux services ENC:	
	* en Europe	
	* en Amérique du Nord	
	* en Asie du Sud-Est	
	* dans les Caraïbes	
	* dans le Pacifique Sud-Ouest	
	* en Amérique du Sud	
<b>O 3.2.2</b>	<b>Etudier / participer et mettre en œuvre le catalogue de cartes papier/ENC/RNC sur Internet (en coordination avec l'OMI)</b>	
<b>O 3.2.3</b>	<b>Coordonner les réunions du Comité sur les marées et y participer</b>	
<b>O 3.2.4</b>	<b>Participer à la réunion EUREF-AIG</b>	
<b>O 3.2.5</b>	<b>Organiser les réunions et conférences du GT du Comité ABLOS et y participer</b>	
<b>T 3.2.4</b>	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* S-32	
	* S-60	
	* S-44	

	* S-51	
	* S-55	
<b>O 3.3.1/2/3</b>	<b>Participer aux réunions du Comité consultatif FIG/OHI/ACI</b>	
<b>T 3.3.1</b>	Maintenance et actualisation de la 9 <sup>e</sup> édition des normes de compétence	
	Préparation de la 10 <sup>e</sup> édition	
<b>T 3.3.2</b>	Réviser, préparer et tenir à jour:	
	* M-5	
	* M-6 [Nouvelle publication]	
	* S-47	
<b>T 3.3.4</b>	Coordonner les actions avec les agences de financement internationales pour la promotion de la formation en hydrographie ainsi que de l'enseignement dans les pays en voie de développement.	
<b>O 3.4.2</b>	<b>Participer aux réunions relatives à l'élaboration des normes</b>	
	* Commission électrotechnique internationale (CEI)	
	* TC211 de l'ISO (Organisation internationale de normalisation)	
<b>O 3.4.3</b>	<b>Participer aux réunions associées au programme de la GEBCO</b>	
	* Comité directeur mixte de la GEBCO	
	* SCUFN	
	* SCDB	
	* Projets internationaux de cartes bathymétriques régionales (7 IBC)	
	+ IBCM	
	+ IBCEA	A vérifier avec la COI
	+ IBCWIO	A vérifier avec la COI
	+ IBCCA	A vérifier avec la COI
	+ IBCWP	A vérifier avec la COI
	+ IBCSEP	A vérifier avec la COI
	+ IBCAO	A vérifier avec la COI
	+ IBCSO	A vérifier avec la COI
<b>T 3.4.1</b>	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* B-4	

	* B-6	
	* B-7	
	* B-8	
<b>T 3.4.2</b>	Compléter l'harmonisation des normes de l'OHI pour les données spatiales avec celles de l'ISO et autres normes	
<b>T 3.4.3</b>	Etudier/préparer/mettre en œuvre le programme de recueil de données des eaux peu profondes	
<b>T 3.5.1</b>	Réviser, préparer et tenir à jour les publications :	
	* S-53	
	* M-12	

**Programme 4 – Gestion de l'information et Relations publiques**

<b>Tâche ID</b>	<b>Description</b>	<b>Commentaires (le cas échéant)</b>
<b>O 4.1.1</b>	Tenir à jour et développer le site Web de l'OHI	
<b>T 4.1.1</b>	Assurer une distribution annuelle des publications de l'OHI sur CD-ROM	
<b>T 4.1.2</b>	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* P-4	
	* P-5	
	* P-7 (annuellement)	
	* M-3 (mise à jour permanente)	
<b>T 4.1.3</b>	Tenir à jour les ouvrages de référence et les journaux de la Bibliothèque du BHI	
<b>T 4.2.1</b>	Présenter des communications sur ce sujet (importance de l'hydrographie) lors des conférences et séminaires appropriés et publier des communiqués de presse à l'occasion des principales réunions de l'OHI.	
<b>T 4.2.2</b>	Communiquer des informations sur l'hydrographie et sur l'OHI aux principaux preneurs de décision à l'occasion de visites aux Etats membres et non-membres.	
<b>T 4.2.4</b>	Surveiller les développements intervenus dans la gestion de la qualité et en informer les Etats membres ; encourager les homologations ISO 9000 pour la gestion de la qualité, afin de renforcer la position des Services hydrographiques en tant que	

	prestataires de services.	
<b>T 4.2.5</b>	Produire une nouvelle publication regroupant les questions juridiques relatives à la cartographie et aux accidents nautiques .	
<b>T 4.2.6</b>	Maintenance des systèmes informatiques et en réseau du BHI.	Nouvelle tâche
<b>T 4.2.7</b>	Développement et maintenance de l'infrastructure du BHI sur la base de données des SIG	Nouvelle tâche

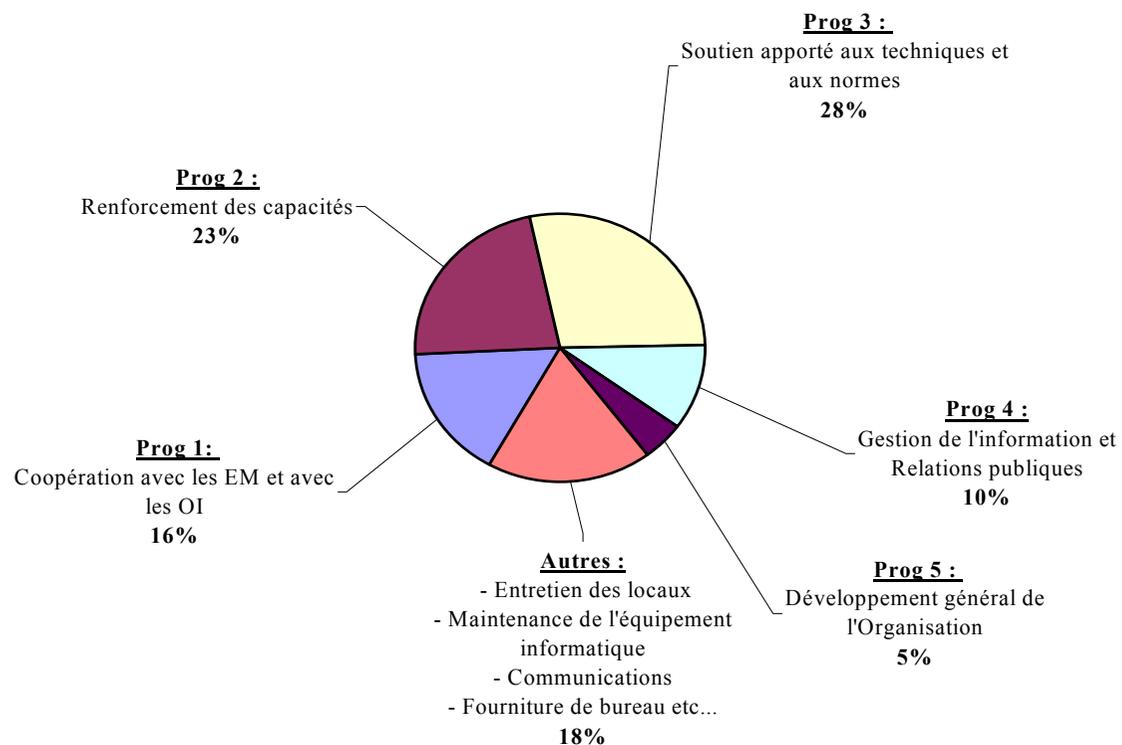
**Programme 5 – Développement général de l'Organisation**

<b>Tâches ID</b>	<b>Description</b>	<b>Commentaires (le cas échéant)</b>
<b>O 5.1.1</b>	Réviser le programme de travail de l'OHI sur une base annuelle	
<b>T 5.1.1</b>	Examiner de manière plus approfondie la restructuration de l'Organisation afin que celle-ci puisse mieux répondre aux besoins des Etats membres et aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique, et améliorer le rapport coût-efficacité.	
	Participation/Organisation des réunions du SPWG (1) et du groupe directeur (3).	
<b>O 5.2.1</b>	Assurer des services de traduction	
<b>T 5.3.2</b>	Etablir le budget pour la période 2007-2012	
<b>T 5.6.2</b>	Organiser toute autre Conférence extraordinaire ou réunion intersession, si cela est approuvé.	

**COUTS ASSOCIES AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR 2006**

**Programmes 1 to 5**

**se rapportant aux dépenses de gestion courante (Chapitre II)**



Mis à jour en juillet 2005

## Programme de travail et le budget pour 2006

Ce document développe le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2006, qui sont fournis respectivement sous couvert des annexes B et A respectivement. Ils sont rattachés par leur tâches et objectifs commun et donnent une indication des ressources budgétaires nécessaires à leur accomplissement. Ce document décrit de manière plus explicite ces liens.

Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2006 repose sur le programme de travail 2003-2007 de l'OHI, approuvé par la XVI<sup>e</sup> Conférence h.i. en avril 2002, et communiqué aux Etats membres par LC 41/2002. Son contenu est dérivé de la décomposition du programme de travail quinquennal de l'OHI soumis aux Etats membres dans la LC 54/2003. Sa présentation, qui est destinée à améliorer la clarté et l'utilité, suit la même structure, présentée en tableaux et utilisée dans les précédents programmes de travail de 2003, 2004 et 2005.

Le BHI est reconnaissant des commentaires peu nombreux mais néanmoins très constructifs qui ont été formulés dans le but de continuer à améliorer la présentation du programme de travail et son rattachement au budget. Ces commentaires qui peuvent être insérés sans modifier le document approuvé par la Conférence ont été examinés et les autres seront étudiés lors de la préparation du programme de travail 2008-2012 que le BHI doit soumettre à la XVII<sup>e</sup> Conférence h.i., pour approbation.

Diverses tâches ont été sélectionnées pour chacun des cinq programmes au sein desquels les activités de l'OHI sont divisées, conformément au plan stratégique de l'OHI. Le détail en est donné ci-après :

## ANALYSE FINANCIERE

### Revenus:

Les ressources nécessaires pour réaliser le programme de l'OHI proviennent pratiquement exclusivement des contributions des Etats membres. En 2006, le nombre de parts est passé à 643, avec 6 parts restant impayées par les Etats membres qui ont fait l'objet d'une suspension. En ce qui concerne la valeur de la part, la XVI<sup>e</sup> Conférence h.i. a approuvé dans le budget quinquennal une augmentation de 2.5% de la valeur de la part (de 4004.01€ à 4120.13€); toutefois, le Comité de direction recommande que la valeur de la part soit maintenue au même niveau qu'en 2005, c'est-à-dire 3984.48€. Les revenus ont également augmenté en raison d'un accroissement de 12% dans les revenus associés à la taxe interne prélevée par le BHI sur les salaires de ses employés, comme conséquence de l'augmentation des salaires.. L'on prévoit donc que l'accroissement des revenus totaux atteindra 2,715,857€, par rapport au niveau de 2,589,089€ approuvé par la Conférence, soit une augmentation de 4.9%.

### Dépenses:

La LCCF 5 a approuvé un montant total de dépenses de 2,703,023€ pour 2006. Le Comité de direction recommande de retenir ce montant total de dépenses. Elles sont réparties dans les chapitres suivants :

### *Chapitre 1– Coûts afférents au personnel :*

Les coûts afférents au personnel inscrits au budget pour 2006 atteignent 1,943,300€, représentant environ 75% des dépenses totales. Naturellement, la majeure partie du chapitre 1 est consacrée aux salaires du personnel du BHI. L'année 2006 est la seconde année complète où les salaires des directeurs, des adjoints techniques et des traducteurs seront alignés sur les grilles des NU et ceci correspondra à une augmentation de 3% par rapport à 2005 . On estime que le Fonds de retraite continuera à être entièrement financé, et soumis à des ajustements annuels reposant sur des études actuarielles. Par conséquent, le paiement des

pensions aux retraités s'effectue à partir du FRI qui est géré séparément et non pas à partir du budget de l'OHI.

***Chapitre 2 – Coûts d'exploitation courants:***

Les coûts d'exploitation courants demeurent au niveau approuvé par la Conférence et sont conformes au niveau de 2005. L'introduction du Fonds pour le renforcement des capacités n'est maintenant plus inclus au chapitre des coûts d'exploitation. D'autres ajustements mineurs sont effectués au chapitre 2 afin de refléter les changements intervenus dans les frais administratifs.

***Chapitre 3 – Dépenses d'investissements :***

La gestion de ces dépenses a été améliorée. La France continue d'abriter le site Web de l'OHI tandis que le RU et la Norvège fournissent les équipements, les logiciels et la maintenance associés à diverses applications de bases de données nécessaires pour le catalogue des cartes et les fonctions d'enregistrement auprès de l'ISO. Pour 2006, les dépenses d'investissements demeurent conformes au niveau de 2005 mais inférieures de près de 30% au montant approuvé par la Conférence.

***Affectation des fonds:***

Les fonds réservés aux futures dépenses demeurent au niveau approuvé par la XVIe Conférence, avec quelques changements mineurs. Un contrôle détaillé des dépenses associées à l'organisation et à la tenue de la Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE) ne justifie pas de maintenir le niveau initial d'affectation des fonds pour la XIIe Conférence h.i., mais permet d'augmenter une affectation à destination du Fonds pour le renforcement des capacités et du Fonds pour la rénovation.

## **ANALYSE PROGRAMMATIQUE**

Le Comité de direction et de nombreux Etats membres souhaitent vivement fournir une quantification supérieure en ce qui concerne l'analyse programmatique du programme de travail. Les explications suivantes tentent d'attribuer une certaine valeur quantifiable aux divers programmes mais certaines questions générales rendent cet exercice difficile et inexact.

Bien que les objectifs et les tâches associés à chaque programme soient généralement distincts, l'exécution des tâches peut ne pas être uniquement rattachée au budget. Par exemple, la participation à une Commission hydrographique régionale (Elément 1.1 du programme) peut également inclure des aspects relatifs à la coopération technique (Elément 2.1 du programme), aux membres (Elément 2.2 du programme) et aux relations publiques (Elément de programme 4.2).

En outre, des responsabilités sont attribuées aux directeurs et aux adjoints techniques dans les différents éléments du programme et régions géographiques. Toutefois, la tâche est confiée au membre du personnel le mieux qualifié pour exécuter cette dernière de manière efficace. Ainsi, le fait d'associer le salaire d'un membre spécifique du personnel à un élément du programme donné est problématique. Etant donné que les dépenses les plus importantes du BHI sont celles associées au personnel, une analyse du programme de l'OHI sans analyse des effectifs conduit à une évaluation imprécise des coûts associés aux éléments du programme. Pour la plupart, les coûts directs associés à tout élément du programme sont ceux afférents aux voyages et aux *per diem* du(des) membre(s) du personnel qui vont assister à des réunions nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Comme expliqué ci-dessus, le temps nécessaire au(x) membre(s) du personnel pour préparer, assister et apporter son (leur) appui aux réunions n'est pas inclus. Un autre coût important qui n'est pas inclus parce qu'il ne fait pas partie du budget de l'OHI est celui des dépenses engagées par les Etats membres pour la préparation, la participation et le soutien apporté en ce qui concerne les réunions. Les explications qui suivent donnent une indication du niveau d'effort et du nombre de membres du personnel du BHI et des Etats membres impliqués dans chaque élément. A partir de ces informations un niveau de dépenses approximatif pourrait être estimé. Les fonds attribués à des postes budgétaires spécifiques et associés à un élément du programme sont mis en évidence, selon qu'il convient.

Le programme de travail de l'OHI pour 2006 est divisé, dans le plan stratégique de l'OHI, en cinq programmes, à savoir :

1. Coopération avec les Etats membres et les organisations internationales ;
2. Renforcement des capacités;
3. Soutien aux techniques et aux normes;
4. Gestion de l'information et relations publiques;
5. Développement général de l'Organisation.

### **Programme 1: Coopération avec les Etats membres et les Organisations internationales**

#### ***Elément 1.1. – Coopération avec les Etats membres:***

Cet élément est essentiellement réalisé au travers des Commissions hydrographiques régionales (CHR). En 2006, sept CHR ont prévu des réunions et une nouvelle CHR se réunira éventuellement dans la région de l'Atlantique sud-ouest. Ces réunions ont revêtu une importance croissante à mesure que les CHR sont devenues un élément central dans la stratégie de communication du SPWG (Groupe de travail sur la planification stratégique), du groupe de travail WEND (Base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation) et du Comité sur le renforcement des capacités. Ces réunions de trois ou quatre jours constituent un « forum de discussions » pour les pays de la région où examiner les réalisations, identifier les initiatives et développer des positions régionales sur les questions relatives à l'OHI. Elles constituent également de formidables opportunités pour encourager les Etats ayant la qualité d'observateurs à adhérer à l'OHI et pour mettre en avant les travaux de l'OHI auprès des preneurs de décisions au niveau gouvernemental. Le nombre de personnes qui y participent varie en fonction de la composition de chaque CHR, toutefois, en général, on peut compter 20 à 50 participants. Un directeur et éventuellement un adjoint technique y représentent le BHI.

#### ***Elément 1.2. – Coopération avec les Organisations internationales:***

L'importance et la portée de cet élément continuent de se développer et sont rattachées aux objectifs de plusieurs autres éléments du programme comme le renforcement des capacités, le soutien aux normes, et les relations publiques. L'adoption du chapitre V de la Convention SOLAS a mis en lumière l'importance de l'hydrographie au sein des NU et de l'OMI. L'interaction de l'OHI avec l'OMI s'est accrue avec les initiatives visant à encourager l'élargissement de l'adhésion à l'OHI et à la fourniture de conseils experts en faveur de l'hydrographie au sein de l'OMI. Un directeur et éventuellement un adjoint technique participent généralement aux réunions de cinq jours de l'Assemblée de l'OMI, du Comité de la sécurité maritime, du Sous-comité de la navigation et du Comité de la coopération technique. Un représentant d'un Etat membre ou un adjoint professionnel participe généralement au Sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR).

Des initiatives conjointes de la COI et de l'OHI comme la GEBCO et ABLOS (incluant l'AGI comme associé) demeurent d'importants programmes au sein de l'OHI. Des collaborations en matière de renforcement des capacités, portant principalement sur la bathymétrie des eaux peu profondes en appui aux systèmes d'alerte aux tsunamis (TWS) sont de nouveaux éléments de collaboration visant essentiellement à développer le TWS dans l'océan Indien. Un directeur participe habituellement aux réunions du Conseil exécutif et de l'Assemblée.

Une étroite coordination existe toujours avec l'AIMS et l'AIP pour la collaboration à des projets de renforcement des capacités et pour des conseils experts sur diverses initiatives en matière de sécurité de la navigation entreprises par l'AIMS et l'AIP. Normalement, un adjoint technique ou un représentant d'un Etat membre représente l'OHI aux réunions présentant un intérêt pour cette dernière.

L'ACI, la CEI, l'ISO et la FIG demeurent des partenaires importants, notamment pour la tenue à jour des normes. La FIG, en outre, fournit un appui essentiel en ce qui concerne les initiatives de l'OHI relatives au

renforcement des capacités. Normalement, un directeur et un adjoint technique représentent l'OHI auprès de ces organisations.

L'Assemblée générale des NU et le processus consultatif officieux des NU ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS) ont conféré un haut degré de visibilité aux efforts de l'OHI comme il est confirmé à la lecture de la résolution 59/24 de l'Assemblée des NU en date du 17 novembre 2004. Un directeur ou un Etat membre représente l'OHI lors des sessions concernant les questions hydrographiques.

***Elément 1.3. – Coopération avec les Etats non-membres :***

Cet élément est également traité dans le cadre du Programme 2 – Renforcement des capacités, du Programme 5 – Relations publiques et, conjointement, avec les réunions des CHR. Ces tâches comportent généralement une visite d'un directeur aux pays identifiés, pendant deux jours. La Baltique et la zone de la mer Rouge seront des régions focales pour 2006.

**Programme 2 – Renforcement des capacités:**

***Elément 2.1 – Coopération technique:***

Cet élément comporte de nombreux objectifs et tâches associés concentrés sur l'évaluation de la nécessité d'une capacité hydrographique accrue, sur le développement de programmes visant à répondre aux besoins identifiés, sur la recherche de financement et de partenariat à l'appui des programmes de renforcement des capacités et sur la fourniture d'une formation pour le personnel des pays en voie de développement.

Le budget courant de l'OHI et le fonds pour le renforcement des capacités alimenteront le programme de travail sur le renforcement des capacités pour 2006 récemment approuvé. Un atelier technique, des visites techniques, des séminaires destinés aux présidents des Comités hydrographiques nationaux ou équivalents ainsi que d'autres activités sont prévues. Il est prévu que la quatrième réunion du Comité sur le renforcement des capacités se tiendra en conjonction avec un atelier régional au Mozambique, ce qui sera bénéfique pour les membres de la CHAIA. Un directeur, un adjoint technique et environ 10 représentants des Etats membres participent aux réunions du CBC. Pour 2006, 70,000€ seront affectés au Fonds pour le renforcement des capacités pour des projets visant à développer les capacités hydrographiques de base dans les pays en développement, par le biais d'initiatives en matière de formation. Une étroite coopération sera poursuivie avec l'AMI, étant donné qu'elle dispense à la fois des cours d'hydrographie et de cartographie. Les projets en cours tels que MEDA7, MedChartNet, l'Autoroute électronique maritime du détroit de Malacca, l'Autoroute maritime de l'Océan Indien occidental, le Golfe du Honduras, CHARMER et le Lac Victoria seront supervisés et une assistance sera fournie, si nécessaire.

**Elément 2.2 – Composition des Etats Membres**

Le Comité de direction continuera d'encourager les Etats membres à approuver, dans les meilleurs délais, les demandes des nouveaux Etats membres par le biais de contacts personnels, de lettres et par les voies diplomatiques auprès du Gouvernement de la Principauté de Monaco. Trois Etats membres font toujours l'objet d'une suspension. Le Comité de direction recherchera tous les moyens possibles de rétablir ces Etats membres à une situation active. En dernier lieu, c'est en travaillant avec les CHR et l'OMI ainsi que par le biais de visites personnelles que le Comité de direction recherchera l'admission des nouveaux Etats Membres.

### **Programme 3 – Soutien aux techniques et aux normes:**

#### ***Elément 3.1 – Cartographie marine:***

Cet élément progresse par le biais du travail du Comité CHRIS, de ses organes subsidiaires, du Comité WEND et de son groupe de travail.

Participent au Comité WEND un directeur, un adjoint technique et plus de 40 représentants des Etats membres. Le groupe de travail WEND est composé d'un directeur et de représentants de quatre Etats membres. En 2006, l'accent sera essentiellement mis sur l'accélération de la production d'ENC par le biais d'une interaction du groupe de travail du WEND avec les CHR, le CBC et les Etats membres individuels.

Participe au Comité CHRIS un directeur, un adjoint technique, plus de trente représentants des Etats membres et quelque dix observateurs du secteur privé. Le Comité se réunit sur une base annuelle pour superviser les travaux et fournir des directives aux sept groupes de travail subsidiaires. Les efforts du CHRIS peuvent être résumés dans les trois principaux secteurs suivants :

- Tenue à jour des normes pour les ENC, les cartes papier et les publications ;
- Elaboration de nouvelles normes pour les données de la prochaine génération (à savoir l'édition 4 de la S-57) et pour les signes conventionnels relatifs aux cartes papier ;
- Liaison avec d'autres organisations de normalisation comme le DGIWG, l'ACI, le CEI et l'ISO.

Ces groupes de travail composés de 10 à 30 membres, assistés d'un adjoint technique, peuvent se réunir une fois par an ou travailler uniquement par correspondance.

#### ***Elément 3.2 – Levés hydrographiques et droit de la mer :***

Cet élément comprend plusieurs tâches relatives aux techniques et aux normes des levés hydrographiques et inclut le *Dictionnaire hydrographique*, les observations et la modélisation des marées, ainsi que les aspects hydrographiques du droit de la mer. La publication de nouvelles versions et l'actualisation de plusieurs publications sont proposées comme tâches majeures pour 2006. Le groupe de travail chargé des normes pour les levés hydrographiques (S-44) sera reconstitué en 2006.

#### ***Elément 3.3 – Formation et enseignement :***

Un directeur, un adjoint technique et quatre représentants d'Etats membres ainsi que des représentants de la FIG et de l'ACI font avancer les travaux dans le cadre de cet élément. En 2006, un directeur coordonnera toutes les activités de formation et d'enseignement associées au programme de travail sur le renforcement des capacités. Une nouvelle édition de la M-6, au format numérique, sera préparée et publiée. Un guide spécial pour les programmes hydrographiques de base sera développé par l'AIB, en collaboration avec le BHI, du fait de l'importante demande émanant de pays qui commencent à créer des infrastructures hydrographiques de base.

#### ***Elément 3.4 – Données pour les applications géomatiques:***

Cet élément comprend une collection de tâches de cartographie océanique dans le cadre de la GEBCO ainsi que l'élaboration de normes pour les données bathymétriques qui conduirait à une plus grande application de ces données pour des applications autres que celles d'hydrographie. Un directeur, deux adjoints techniques et quelque 10 représentants des Etats membres s'occupent des questions relatives à la GEBCO. Deux adjoints techniques et plusieurs représentants des Etats membres composent les groupes de travail subsidiaires qui font progresser le développement des normes. En général, les questions de cartographie océanique doivent être spécialement suivies car ce programme perd de sa priorité du fait de problèmes de financement.

***Elément 3.5 – Renseignements sur la sécurité maritime :***

Les représentants des Etats membres et un adjoint technique représentent l'OHI auprès de l'OMI pour les questions relatives au RSM.

**Programme 4 – Gestion de l'information et relations publiques*****Elément 4.1 – Gestion de l'information***

Le Comité de direction, les adjoints techniques, les traducteurs et plusieurs membres du personnel de la catégorie B contribuent à l'accomplissement des tâches associées à cet élément. L'utilisation accrue du Web, du courrier électronique et de la distribution de publications sur Cd-rom a permis de continuer à réduire les dépenses relatives à cet élément.

***Elément 4.2 – Relations publiques devant permettre l'élargissement de l'OHI:***

Le Comité de direction et les adjoints techniques exécutent cette tâche lorsqu'ils représentent l'OHI à des conférences externes, auprès d'autres Organisations et à des réunions professionnelles. Les présentations sont faites devant un très large segment de population et en conséquence demandent une participation personnelle importante.

**Programme 5 – Développement général de l'Organisation*****Elément 5.1 – Développement de l'OHI:***

Cet élément comprend le contrôle du programme de travail/budget et la restructuration de l'Organisation au travers des efforts du groupe de travail sur la planification stratégique. Le Comité de direction, un adjoint technique et un assistant du personnel de catégorie B contrôlent régulièrement le budget et le président et le vice-président de la Commission des finances en sont informés au moins deux fois l'an. Le SPWG restera actif en 2006, conformément aux décisions de la CHIE. Le Comité de direction, un adjoint technique et quelque cinquante représentants des CHR et Etats membres participent aux réunions du SPWG.

***Elément 5.2 – Services de traduction:***

Les deux traductrices du BHI accomplissent principalement cette tâche. La traductrice française occupe ce poste à temps plein et la traductrice espagnole s'occupe aussi de l'édition du *Bulletin* sur le Web. L'éditrice française, la chef du secrétariat et la secrétaire du Comité de direction accomplissent également certaines traductions de documents de routine.

***Elément 5.3 – Administration de l'OHI:***

Cet élément couvre les fonctions internes du secrétariat. Il s'agit là de la tâche essentielle de l'adjoint technique et de quatre à cinq membres de la catégorie B, sous la supervision du Comité de direction.

***Elément 5.4 – Infrastructure et technologie de l'information:***

Cet élément comprend la maintenance des locaux du BHI, les ressources humaines nécessaires à l'organisation de la logistique dans le cadre de réunions tenues au BHI et la technologie utilisée au BHI. Un membre de catégorie B et un membre de catégorie C exécutent ses tâches avec deux adjoints techniques qui contribuent à la gestion de la technologie de l'information. L'utilisation croissante de la base de données et de la technologie SIG à l'appui des travaux du BHI impliquera une formation supplémentaire pour le personnel du BHI ainsi qu'une participation supplémentaire en termes de temps et de ressources. La majeure partie de la maintenance IT est exécutée de manière interne, même si la maintenance du réseau et du serveur est effectuée dans le cadre d'un contrat externe.

***Elément 5.5 – Questions relatives au gouvernement hôte:***

Cet élément est mené à bien grâce au temps et aux efforts du Comité de direction.

***Elément 5.6 – Conférence de l’OHI:***

La préparation de la XVIIe CHI (2007) se poursuit, à la fois, en terme d’organisation et de préparation des documents que le BHI doit soumettre aux Etats membres à l’avance. Le Comité de direction du BHI et l’ensemble du personnel participent à cette activité.

Monaco, juillet 2005